

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session Ordinaire De Mai 2023

Délibération

N° 4

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf mai, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni à la salle de délibérations de la mairie de Goyave sous la présidence de Guy Losbar, président

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Cynthia CHAPOULIE - Edmée MAURIELLO - David NEBOR - Ephrem GLORIEUX - Philippe DEZAC - Didier MARICEL - Gilbert ROUYARD - Benjamin GRACCHUS - Joël HILAIRE - MARC-MATHIASIN Jeanny - Clara RIGAH - Jocelyne UNIMON

Procurations : Roselise FAMIBELLE représentée par Camille ELISABETH - Jacqueline LOLIA représentée par Ketty DELVER - Jean-Paul TRIVIAUX FRENET représenté par Joel HILAIRE - Magalie SALIBUR représentée par Gilbert ROUYARD

Absents : Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Sylvie DAGONIA - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Line LAGUERRE - Augustin KANCEL - Jocelyn SAPOTILLE - Annick ABELA - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Christian JEAN-CHARLES - Henri JOTHAM - Laura GUEPPOIS - Bruno FELICIANNE - Ginette VEROIX - Henri YACOU

DELIBERATION
AFFICHEE le

Secrétaire de séance : Ketty DELVER

DELIBERATION
AFFICHEE le

Votants : 27

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°6 EN DATE DU 1^{er} MARS 2021 RELATIVE A L'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE OMVACS.

26 MAI 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Sainte-Rose,
Le 19/05/2023

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Vu la délibération n°6 en date du 1er mars 2021, approuvant le plan de financement du projet « Office Municipal de la vie associative culturelle et sportive (OMVACS) » ;

Considérant qu'une opportunité financière est offerte à la CANBT afin de bénéficier d'une augmentation substantielle de l'accompagnement financier de la région au titre du FEDER pour la mise en œuvre de ce projet ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de voix pour : 27

ARTICLE 1 : D'approuver les modifications du plan de financement du projet « Office Municipal de la vie associative culturelle et sportive (OMVACS) Pointe-Noire » comme suit :

Financeurs	Montant (HT)
FEDER (80%)	3 610 166.82 €
CAF (13.52%)	609 997 €
CANBT (6.48%)	292 544.70 €
TOTAL	4 512 708,52 €

ARTICLE 2 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT PAR DELEGATION**

ADRIEN BARON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.